ſon écorce intérieure, des gands très-fins pour les femmes. La meleſe produit une ſorte de thérébentine qui ſe vend ſous le nom de *thérébentine de Veniſe*, (en latin, *reſina larigna*) & un agaric qui eſt purgatif. Il découle des groſſes branches de la meleſe qui croiſſent en grande quantité dans le Dauphiné, principalement aux environs de Briançon, une manne blanche & ſeche qu'on appelle en latin *Manna laricea*, en français manne de Briançon, elle eſt auſſi purgative. *Fin.*

NOUVELLE MÉTHODE

Pour faire éclore les vers à ſoie, & remarques ſur les inconvéniens des anciennes.

Quoiqu'il ſemble que les différentes manieres qu'on emploie pour faire éclore les vers à ſoie ſoient propres à cet effet puiſqu'elles l'operent aſſez communément, on peut dire qu'elles ne ſont pas également avantageuſes, & qu'il n'y en a aucune qui ſoit ſans quelques inconvéniens. Souvent même elles ſont contraires à la naiſſance de ces précieux inſectes ou elles engagent à faire des dépenſes inutiles, ajoutons qu'elles obligent toujours à des attentions gênantes.

En effet, la maniere de faire éclore au ſoleil & par ſa ſeule chaleur, expoſe la graine à un nombre infini de variations de la part de cet aſtre, & exigent les plus grands ſoins pour la garantir de ſes viciſſitudes, pendant le jour. Il en faut encore de nouveaux pour lui conſerver pendant la nuit le dégré de chaleur qu'elle a acquiſe.

La méthode de mettre la graine dans de petits ſachets que des femmes portent ſur elles juſqu'à ce que les vers ſoient éclos, renferme tant d'inconvéniens, qu'il n'y a que le commun du peuple qui veuille en faire uſage, au hazard des pertes qui s'en ſuivent, parce qu'il n'eſt pas en état d'employer des moyens plus diſpendieux, ou qui demandent un temps qu'il juge plus avantageux pour ſes intérêts.

Enfin, la maniere la plus uſitée qui eſt de faire éclore les vers entre des lits de plume ou des oreillers qu'on a fait chauffer, & dont on entretien la chaleur en y paſſant la baſſinoire ou en préſentant de nouveau les oreillers devant le feu, demande pendant trois à quatre jours, tant de ſoin & de vigilance de la part des perſonnes qui ſont prépoſées à entretenir la chaleur, & une ſi grande attention à retirer les vers lorſqu'ils ont commencé à prendre naiſſance, que pour peu que ces perſonnes tombent en défaut, on court riſque de perdre beaucoup de graine, ou de voir périr une grande quantité de vers au moment de leur naiſſance. En ſuppoſant même que ces perſonnes rempliſſent exactement leur devoir, la néceſſité où l'on eſt de réchauffer les lits toutes les fois qu'on retire les vers qui viennent d'éclore, entraine beaucoup de dépenſe, par rapport au feu néceſſaire pour les baſſinoires, & demande beaucoup de monde pour toutes ces opérations dans les manufactures où l'on éleve une grande quantité de vers. Ajoutons que la chaleur qui provient des baſſinoires, ne peut être ni de longue durée ni long-temps égale, ce qui eſt cependant néceſſaire pour réuſſir dans cette entrepriſe. Ces inconvéniens ont engagé l'Auteur de ce Mémoire à chercher quelque moyen ſimple & facile qui fût propre à donner la vie à ces inſectes ſans les expoſer aux dangers qu'ils courent lorſqu'on met en pratique ceux dont on vient de parler. Après quelques réflexions, il a reconnu par une expérience ſuivie, que ſans s'écarter beaucoup des méthodes uſitées, il eſt très-aiſé de faire naitre telle quantité de vers à ſoie que l'on voudra, ſans qu'il en périſſe pour ainſi dire un ſeul. Son zele pour l'avantage commun, l'a déterminé ſans peine à en faire part au public.

On verra dans la prochaine Gazette la méthode qu'il propoſe.

ANNONCES DE LIVRES.

NOTICE *du Journal de Septembre, premiere partie.*

Ce Journal extraordinaire a été donné au public pour tenir lieu de celui de Juin, que des circonſtances particulieres avaient obligé de différer.

On trouve à la tête de ce Journal une préface de cinquante pages, dans laquelle les nouveaux rédacteurs, dont le travail a commencé dans ce mois, expoſent le plan qu'ils ſe propoſaient pour l'une & l'autre

partie de l'ouvrage périod^e. démontrent la raiſon naturelle & néceſſaire, & les rapports qui ſe trouvent entre les trois objets de cet ouvrage, annoncent que la Gazette renfermera l'hiſtorique de l'agriculture, du commerce & des finances, & que le Journal *ſera une eſpece d'arene dans laquelle tous les citoyens auront le droit & la liberté de concourir & de préſenter leurs idées ſur tout ce qui importe au bien public & qui tient par conſéquent à l'une ou à l'autre des trois branches intéreſſantes ſur leſquelles l'adminiſtration a cherché à répandre la lumiere en inſtituant notre Gazette & notre Journal.*

Le Journal commence après cette préface par des *obſervations ſur le droit naturel des hommes reunis en ſociété.* » La connaiſſance » de l'ordre pyhſique & des loix naturelles » doit ſervir de baſe à la *ſcience économique* » c'eſt par cette raiſon qu'on a cru devoir placer au commencement du Journal ce Mémoire précis & philoſophique qui examine quel eſt cet *ordre phyſique* & quelles ſont ſes principales loix, & dont l'objet eſt de faire voir qu'on ne peut s'en écarter qu'au détriment de la ſociété & du genre humain.

On trouve après ce Mémoire l'extrait étendu d'une brochure intitulée *Effets d'un privilège excluſif en matiere de commerce ſur les droits de la propriété*, cette brochure a pour objet le fameux procès politique entre la *Normandie* & la *Bretagne* d'une part & quelques Provinces de vignobles d'autre part, dans lequel celles-ci prétendent qu'on doit interdire à la Normandie & à la Bretagne, la liberté de vendre hors de leur enceinte des eaux-de-vie de cidre & de poiré, & que l'on doit défendre aux autres Provinces d'en fabriquer. » L'Auteur » examine dans cette excellente brochure, » non-ſeulement le fait particulier dont » il eſt queſtion ; mais encore le droit, les » principes généraux qui peuvent & doi- » vent ſervir de baſe au Jugement de tou- » tes les conteſtations de même eſpèce.

A la ſuite de l'extrait de cette brochure eſt une *Lettre de M. le Contrôleur Général à M. le Prévôt des Marchands au ſujet des expériences que le Roi a ordonnées ſur la maniere de conſerver les grains.*

Après cette lettre on lit un mémoire intitulé, *l'Art de faire le vin rouge, réduit en principes.* Ce Mémoire renferme les détails d'une méthode nouvelle, & qui paraît avoir de grands avantages dans la maniere de faire le vin. (*)

Enſuite on trouve le détail des défrichemens & des expériences d'agriculture qui ont été faits par les ſoins de deux Gentilshommes Francomtois dans les montagnes de leur pays.

Le Journal eſt terminé par un tarif des monnoies d'Eſpagne réduites à la monnoie d'Angleterre & des monnoies Anglaiſes & Portugaiſes réduites à la monnoie d'Eſp^e. Ce tarif eſt une ſuite de la lettre du Docteur Clarck, inſérée dans le Journal d'Août.

POMOLOGIA, &c. ou *Deſcription des meilleures eſpèces de pommes, de poires, de ceriſes & de quelques prunes les plus eſtimées en Allemagne & chez l'Etranger.* A Nuremberg, chez les héritiers Seligmann. Il paraît que l'Auteur n'a rien obmis de tout ce qui pouvait concerner ces fruits. Son ouvrage eſt orné de 229 planches bien gravées, ſçavoir, 112 pour les pommes, 102 pour les poires, 12 pour les ceriſes & 3 pour les prunes.

Voyage and tarvels, in the Levant, &c. ou *Voyage & courſes dans le Levant pendant les années* 1749, 50, 51, 52, *contenant des obſervations d'hiſtoire naturelle, d'agriculture & de commerce*, &c. ouvrage en langue Suédoiſe, publié par M. Linné & traduit en Anglais. A Londres chez Davis. Le cas que les Anglais ont fait de cet ouvrage leur avait fait deſirer d'en avoir une traduction dans leur langue ; nous aurons peut-être l'avantage de le lire un jour en Français.

Der Koenigl der Landwirhſchaft nachrichten. C. A. D. *Mémoires de la Société Britannique & Electorale de Brunſwick Lunebourg.* A Zelle, chez Gſelius. Ce recueil contient des diſſertations très-intéreſſantes. Elles ont entr'autres pour objet la culture

---

(*) On trouvera dans notre Journal de Juillet prochain, le plan gravé d'un preſſoir de nouvelle invention, que nous avons publié dans notre Gazette N°. 59 de l'année 1765.

Nous profitons de cette circonſtance pour annoncer qu'à compter du Journal d'Avril de cette année 1766, nous avons commencé à mettre des gravures dans les Journaux, & que nous ſommes reſolus de faire enſorte d'en placer dans les ſuivants.

de l'avoine de Séeland, celle du tournesol, de la graine duquel on peut extraire une huile, qui selon les Auteurs, doit être aussi bonne que l'huile d'olive de France, celle des tompinambours & des navets; on trouve enfin dans ce recueil un Mémoire sur les moyens de remédier à la disette du bois.

Recherches sur la population des Généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen, &c. avec des réflexions sur la valeur du bled, tant en France qu'en Angleterre, depuis 1674 *jusqu'en* 1764, *par M. Missance, Receveur des tailles de l'élection de Saint-Etienne.* Paris, Durand, Libraire rue S^t. Jacques, *vol. in* 4°. L'Auteur ne s'est attaché dans cet ouvrage qu'à rassembler avec exactitude tous les faits qui pouvaient constater réellement le nombre des Habitans de chaque Province, & il a négligé les réflexions dont la matiere était susceptible, mais qui souvent ne prouvent rien.

Mémoires sur la maniere de gouverner les abeilles dans les nouvelles ruches de bois, par M. Massac, de la Société royale d'Agriculture au Bureau de Brive. Paris, Ganeau, rue S^t. Severin, *vol. in*-12. Toutes les personnes qui élevent des abeilles, doivent se procurer cet ouvrage dans lequel on fait voir les inconvéniens des ruches qu'on a employées jusqu'à présent, & l'utilité des nouvelles qu'on propose.

COMMERCE.

SUITE *du projet d'établissement d'une manufacture de toiles de lin dans l'Armagnac, par M. de la Borde.*

SI par les encouragemens on fait sortir les Habitans de l'Armagnac de la profonde léthargie dans laquelle ils sont maintenant, on les verra en peu de temps se porter à la culture du lin, sur-tout lorsqu'ils auront fait l'utile épreuve de la différence qu'il y a entre le produit du bled & du vin, avec celui du lin. Il résulte de cette comparaison une chose qui paraîtra d'abord incroyable, mais qu'on va prouver par un calcul.

Un Journal de terre en Armagnac qui ne produit en vigne que 24 ℔ & en bled 36 ℔, rapporte 115 ℔ 4 ß lorsqu'elle est ensemencée de lin. En voici la preuve.

Un journal de terre en vigne produit trois bariques de vin, prix année commune, de 8 ℔ la barique, ci . . . 24 ℔

Un journal de terre ensemencé en bled produit de plus que la semence 6 sacs * au prix, année commune de 6 ℔ le sac, ci . . . . . 36 ℔

Un journal de terre ensemencé en lin produit de plus que la semence deux sacs de graine de lin. Cette graine rend en huile vingt-huit livres par sac, en tout 56.

Cinquante-six livres d'huile à 8 ß la livre . . . . . 22 ℔ 8 ß

Plus le marc de cette graine qui sert à engraisser les bestiaux; ce marc à 28 ß par sac qui est le plus bas prix, ci 2 ℔ 16 ß.

Plus 150 liv. de lin en rame, c'est-à-dire non affiné par journal de terre à 12 ß la livre . . . . . 90 ℔.

Revenu d'un journal de terre en lin, ci . . . . . 115 ℔ 4 ß.

Pour rendre la différence des sommes plus frappante, supposons qu'il y ait 1000 journaux de terre occupée, mille journaux de terre en vigne à 24 ℔ le journal, ci . . . . . 24000 ℔.

Mille journaux de terre en bled à 36 ℔ le journal, ci . . . . . 36000 ℔.

Mille journaux de terre occupée en lin à raison de 115 ℔ 4 ß le Journ. ci 116000 ℔.

Il suit de l'addition ci-dessus, que le produit de mille journaux de terre ensemencés en lin, excede le produit de mille journaux en vigne de 92000 ℔, & celui de mille journaux en bled de 80000 ℔.

Il reste maintenant à examiner ce que la main-d'œuvre de ce lin peut produire à la Province, quel nombre de personnes elle peut occuper; à quoi peut monter par jour le gain de chaque Ouvrier, soit qu'il travaille cette matiere chez lui pour son compte, & qu'il vende ensuite le fil à la fabrique, soit que celle-ci l'emploie directement?

On voit par l'analyse ci-dessus, premierement, que si un journal de terre donne comme nous l'avons dit, 150 liv. de lin en rame par journal, 1000 journaux doivent donner 1500 quintaux que nous avons

* Le meilleur terrein; celui des campagnes n'en produit que deux pour un.

à partager en trois classes suivant l'affinage & pour avoir le prix du filage & fabrication de chaque qualité.

SÇAVOIR.

Cinq cent quint. de lin affiné, à raison de 3 ℔ la livre pour le filage, ci 150000 ℔.

Pour la fabrication de la toile à raison de 3 ℔ de la livre du fil, ci 150000

Cinq cent quintaux d'étoupes fines à raison de 20 ß la livre pour le filage 50000

Plus pour la fabrication de la toile à raison de 20 ß par livre de fil 50000

Cinq cent quintaux d'étoupes grosses à 10 ß la livre pour le filage, ci 25000

Plus, pour la fabrication de la toile à raison de 10 ß la livre du fil, ci 25000

TOTAL . . . . 566000 ℔.

Il revient donc à la Province cinq cent soixante-six mille livres de produit de mille journaux de terre en lin, & l'on fait travailler 2723 Ouvriers, sçavoir:

Mille fileuses qui gagnent 10 ß par jour à raison de 3 ℔ par livre de lin affiné, filent deux onces $\frac{2}{3}$ par jour; ce qui fait par année de 300 jours, 500 quintaux.

Cinq cents ouvriers Tisserands qui gagnent 20 ß par jour, à raison de 3 ℔ par livre de ce fil, en travaillent 5 onces $\frac{1}{3}$ par jour; & par année les cinq cents quintaux.

Etoupes fines.

Cinq cents fileuses qui gagnent 6 ß 8 d. par jour à raison de 20 ß par livre des étoupes fines, filent 5 onces $\frac{1}{3}$ par jour ce qui fait par année 500 quintaux, ci 500 q.

Deux cents vingt-deux ouvriers Tisserands qui gagnent 15 ß par jour à raison de 20 ß par l. de ce fil, en travaillent $\frac{3}{4}$ de livre par jour, & par année les 500 quint. par jour, ci . . . . . 500 q.

Cent soixante-sept Ouvriers Apprentifs qui gagnent 10 ß par jour, à raison de 10 ß par livre du fil des étoupes grosses, en travaillent une livre par jour, & par année 500 quintaux.

Deux mille sept cents vingt-trois Ouvriers, 1500 quintaux.

Il résulte que 1000 journaux de terre occupée en lin, dont le produit est de 1500 quintaux, procurent à la Province avec la main-d'œuvre, 566000 ℔, & font travailler 2723 Ouvriers à un juste salaire.

La suite à l'ordinaire prochain.

SUITE *de la réponse de l'Auteur du Mémoire sur l'utilité des réglemens.* (a)

L'Auteur du Mémoire en faveur des réglemens, avait avancé qu'il devait y avoir des loix pour assurer la qualité des marchandises, puisqu'il y en avait pour assurer le titre des monnoies.

Vous employez, Monsieur, deux pages à réfuter cette proposition, & vous dites, *ceux qui reçoivent les monnoies ne sont pas connaisseurs, ceux qui achetent & échangent sont connaisseurs.* Vous parlez sans doute des Marchands; mais n'y a-t il qu'eux qui achettent? Ne pourrait-on pas trouver de l'inconséquence dans ce raisonnement? Si le Marchand achette, ce n'est que pour revendre; mais vous ne dites pas un mot du consommateur. Je pense qu'il aurait été plus naturel de dire: celui qui reçoit la monnoie n'est pas connaisseur, la plupart des consommateurs ne connaissent pas plus les étoffes que le titre de l'argent, il faut donc des loix reciproques qui assurent le titre de l'argent & la qualité de l'étoffe.

Vous citez, Monsieur, quelques autorités, mais on pourrait en citer d'autres aussi respectables qui pourraient balancer les vôtres. Vous croyez triompher en mettant dans votre parti les Wit, les Child, les Nickolls, & vous pensez sans

(a) Nous avions lieu de croire que la réponse à M. Auffrai était de l'Auteur anonyme du Mémoire en faveur des réglemens. Nous venons d'être instruits qu'elle est d'un autre anonyme. Nous prions la personne qui en est Auteur, de se faire connaître a nous par son nom, & nous l'assurons qu'il n'a à craindre aucune indiscretion de notre part.

doute qu'il ſuffit d'être Anglais pour être infaillible.

J'ai l'honneur d'être, Monſieur, &c

CHANGES.

J. 1766.	*Lundi* 16.	*Mar.* 17.	*Mer.* 18.
Amſterdam.	55. 3 8e	55. 3 8e	55. 3 8e
Londres. .	32. 1 16e	32. 1 16e	32. 1 16e
Hambourg.	171 ½ . .	171 ½ . .	171 ½ . .
Madrid. .	15 4 6. .	15 4 6. .	15 4 6. .
Cadix. . .	15 1 6. .	15 1 6. .	15 1 6. .
Livourne. .	96 ¼ . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, P. .	¼ b . .	¼ b . .	¼ b . .

MANUFACTURES *de draperies de la Généralité de Caen, pendant les ſix derniers mois de l'année* 1765.

On a fabriqué pendant cette eſpace de temps à Caen, à Bayeux, à Vire, à Condé, à S^t. Lo, à Cherbourg & à Valognes 7034 pieces de draps & autres étoffes de laine eſtimées 533500 ℔.

MANUFACTURES *de toiles & toileries de la même Généralité, pendant le dernier ſemeſtre de l'année* 1765.

On a fabriqué à Caen, à Bayeux, à S^t. Lo, à Coutances, à Vire, à Cherbourg, à Caniſy, à Flers, à Condé, à Athis & à S^t. Honorine, 13596 pieces de différentes eſpèces de toiles, qui ont rapporté au total 973189 ℔.

FINANCES.

BORDEREAU

Des différens effets repréſentés & numérotés avant & pendant le mois de Mai 1766, *en exécution de l'Edit du mois de Decembre* 1764.

RÉCAPITULATION

Nombre des effets repréſentés antérieurement au mois de Mai 1766, 618325

Nombre des effets repréſentés pendant ledit mois 19720

638045

Montant des principaux des effets repréſentés antérieurement au mois de Mai 1766, . . 1,629,435,758 ℔ 2 ß 2 d.

Montant des principaux de ceux repréſentés pendant led. mois 28,593,883 7

1,658,029,641 ℔ 9 ß 2 d.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Juin.
De Pigis,	11e.	P.	21
Clouet,	19e.	M.	21
De la Rue,	22e.	P.	21
Aliſſan,	39e.	M.	23
De la Rue fils,	50e.	M.	21
Molliere,	51e.	M.	23

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin. 1766.	*Lundi* 16.	*Mardi* 17.	*Mercredi* 18.
Ac. des Indes. .	1357 ½ . . .	1357 ½ . . .	1355. 57 ½ .
Emp. de la Com.	. . . . .	415	415 . . .
Prom. à 5 p ○/○. .	17. 2m. . . .	17	. . . .
Prom. à 4 p ○/○. .	35	. . . . .	35 . . .
Ac. des Fermes.	995 97 ½ . .	995. 97 ½ 995	997 ½ 95 .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	13 ½ . . .
2ſ. p. l. du Dix.	13 ½	. . . . .	. . . .
3e. Loterie. .	22	22. 13e. 27 ½	22. 13e. 27
Annuités. . .	427	427	427 . . .
Coup. d'An. .	83	83	83 . . .
Emp. de 50 mil.	19	19 ½ 20 ½ 4m.	19 ½ . . .
Emp. de 30 mil.	23 ½	. . . . .	24 . . .
Col. 1759. .	. . . . .	. . . . .	22 ½ . . .
Canada. . .	30. 10m. 29 .	29. 30. 10m. .	29 30 . .
4e. L. Epoques.	22	22	. . . .
Nouette. . .	23	23 Avril 24 ½	23 3m 23 ½
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
A 4 p ○/○ . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
3 p ○/○ ſur les Cui.	50 ½ 51 . . .	. . . . .	. . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 49.

ARTICLES *d'exportation enregiſtrés le 24 à la Douane de Londres.*

POUR la Hollande, 30000 onces d'argent étranger monnoyé; pour Calais, 2000 onces d'or étranger monnoyé; pour Petersbourg, 400 onces dito, pour Lisbonne, 4000 *liv.* de poudre à canon.

ART. *enregiſtrés le 27.*

Pour la Méditerranée, 375 quintaux de plomb; pour Dantzick, 2282 *liv.* de piment; pour Dublin, 16611 *liv.* de thé.

ARTICLES *d'importation enregiſtrés le 24 Mai 1766.*

De Dunkerque, 2000 *liv.* de vert de gris, & 1552 gallons d'eau-de-vie; de Trieſte, 60000 *liv.* de cendres gravelées; d'Embden, 300 quarters d'avoine; de la Méditerranée, 4000 *liv.* de coton, 4503 *liv.* de ſoie.

ART. *enregiſtrés le 27.*

De Hollande, 510 quarters d'avoine, 2100 *liv* de vif argent; de Trieſte, 7088 *liv.* de cendres gravelées; de Dunkerque, 25000 *liv.* de piment; 2520 gallons d'eau-de-vie; d'Eſpagne, 16 tonnes de vin.

PASSAGE DU SUND.

Il eſt paſſé par ce détroit du 27 au 31 Mai 1766, 13 Navires allant a Amſterdam, ſçavoir, 3 partis de Stetin, 3 de Riga, 2 de Dantzick, 1 de Windau, 1 de Roſtock, 1 de Konisberg, 1 de Stockholm & 1 d'Arensbourg; 1 partis de Liverpool & 1 de Neuwcaſtle pour la Mer Baltique; 13 pour les Iſles Britanniques, ſçavoir, 5 partis de Mémel, dont 2 allant à Londres, 1 à Neuwcaſtle, 1 à Briſtol & 1 à Dublin; 5 partis de Riga, dont 2 allant à Neuwcaſtle, 1 à Liverpool, 1 à Londres & 1 à Yarmouth; 2 partis de Dantzick allant à Londres, & 1 parti de Stolpe allant auſſi à Londres.

Récapitulation, du 27 au 31 de Mai, il eſt paſſé par le détroit du Sund, pour LA HOLLANDE, 13 Vaiſſeaux d'importation; pour LES ISLES BRITANNIQUES, 12 Vaiſſeaux d'exportation & 13 d'importation.

Il eſt paſſé pour la France, le 28 Mai 1766, les Navires des Capitaines *Peter Sierts*, parti de Colberg pour Saint Valery, chargé de cendres; *Hugo Wiele*, parti de Stockholm pour le Havre de Grace, chargé de fer; *Johan George Evert*, parti de Dantzick pour Bordeaux, chargé de barres de fer; le 30, les Navires des Cap. *Jan Volkers*, parti de Pillau pour le Havre de Grace, chargé de chanvre; *Lars Tonſell*, parti de Stockholm pour Rouen, chargé de fil d'archal; le 31, le Navire du Capitaine *Jan Grindit*, parti de Roſtock pour Bordeaux, chargé de barres de fer.

DE MARSEILLE, *le 3 Juin 1766.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 26 au 31 Mai 1766 54 bâtimens fran. & 18 étrang. allant à Cette, à Arles, à Saint Tropes, à Narbonne, à Toulon, à la Ciotat, à Hyeres, à Fréjus, à Menton, à Cannes, à Monaco, à la Côte, à Nice, à Antibes, à Gênes, en Sardaigne, à Ancone, à Luan, à Bormes, à Bandol, à Naples, à Barcelonne, à Majorque, à Iviça, à Tunis, en Morée, à la Rochelle, au Havre, à la Guadaloupe, chargés de diverſes marchandiſes.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port du 26 Mai au premier Juin 1766 26 bâtimens français & 9 étrangers venant du Port au Prince, des Iſles Saint Pierre, d'Amſterdam, du Havre, de Gibraltar, de Smyrne, de Carron, d'Almazaron, de Tunis, de Malaga, de Carthagene, de Valence, de Barcelonne, de Majorque, de Civita Vecchia, de Caret, d'Anconne, de Livourne, du Golfe Zeiton, de Cette, d'Arles, de Monaco, de Frejus, d'Aigues-Mortes & de Toulon, quelques-uns en leſt, les autres chargés de diverſes marchandiſes, de fromage, d'eſpars, de farines, de ſon, de 8045 charges de bled & 2428 milleroles d'huile.

DE BAYONNE, *le 2 Juin 1766.*

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville du 26 au 30 Mai 1766, pour Saint Ander, 14 caiſſes de marchandiſes, 200 conques de bled d'inde & 6 tonneaux de vin; pour Saint Sebaſtien, 9 tonneaux 14 bariques de vin, & 4 tonneaux 34 bariques d'eau-de-vie; pour Lubeck, 120 tonn. d'eau-de-vie, & 74 tonn. de vin; pour la Corogne,

10 tonneaux de bray & goudron ; pour Landerneau, 22 milliers de bray ſec, 13 bariques de vin & 1300 planches de pin ; pour Breſt, 30 milliers de bray ſec, 20 demi-barils de goudron & 800 planches de pin ; pour Rochefort, 20 milliers de bray ſec, 160 barils de bray gras, 400 planches de pin, 40 traques d'avirons ; pour Bordeaux, 937 houes & ſerpes, 130 haches 28 quintaux de fer, 342 paires de ſouliers pour homme ; pour Nantes, 30 milliers de réſine, 150 pains 18 bar. de goudron, 300 planches de pin.

IMPORTATION.

Il eſt arrivé dans le Port de cette même Ville, & dans le même eſpace de temps, 14 bâtimens français & étrangers, dont 1 venant de Dantzick avec 130 tonneaux de froment, 6 futailles de cire, 462 pieces de toile d'emballage ; 1 de Porto Novo en Galice, avec 200 citrons & 6 tonneaux de leſt en pierre ; 4 de Saint Sebaſtien, ſçavoir, 2 en leſt & 2 avec 393 pierres à Taillandier, 300 pierres à meules & 10 quintaux de fer ; 1 de la Rochelle avec 130 balles & paquets de pelleterie & 64 peaux de bœuf ; 1 de Nantes avec 40 balles ballots & 2 tonneaux de diverſes marchandiſes, 30 panniers de fayence & 5 milliers de fer ; 1 d'Andaye avec 400 buches de bois à brûler, & 8 tonneaux de leſt en ſable ; 1 de Dieppe avec 43 paniers de verre & 14 milliers de bouteilles vuides ; 1 de Cherbourg avec 437 ſacs de farines & 1 baril de grains ; 1 des Sables d'Olonne avec 54 muids de ſel ; 1 de S. Jean de Luz, & 1 de Bordeaux ſur leur leſt en ſable.

DE CHARENTE, *le 6 Juin* 1766.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti par ce Bureau pendant tout le mois de Mai 1766 les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, pour le Nord, 971 bariques 16 veltes d'eau-de-vie, & 24 bariques de vin d'Angely ; pour l'Angleterre, 72 bariques, 26 veltes d'eau-de-vie, 16 bariques de vin de Coignac, & 928 rames de papier.

IMPORTATION.

Il eſt entré & il a été enregiſtré au même Bureau pendant le mois de Mai les Marchandiſes ſuivantes, ſçavoir de la Hollande, 3020 *liv.* de poeles à frire, 3200 *liv.* de fil de fer, 1000 *liv.* de fer en feuillards ; de l'Angleterre, 2000 *liv.* de beurre.

DE BORDEAUX, *le 8 Juin* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 27 Mai au 6 Juin 1766, 36 bâtimens français & étrangers, dont 4 venant des Colonies, ſçavoir, la *Ville de Tours*, de 200 tonneaux, Capitaine *Robert* de Nantes, parti de la Guadaloupe ; le *Duc de Duras*, de 300 tonneaux, Capitaine *Guillauchaud* de Bordeaux, parti de Leogane ; la *Marquiſe de Rochechouart*, de 250 tonneaux, Capitaine *Paillet* de Bordeaux ; l'*Aimable Marie*, de 250 tonneaux, Capitaine *Maneſca* de Bayonne, partis du Cap. Ces quatre Navires chargés de ſucre brut & terré, d'indigo, de café, &c. pour différens Particuliers & Commerçans de Bordeaux. Parmi les autres Navires au nombre de 32, 5 venaient de Redon avec du fer & des toiles à voiles ; 2 de la Roche-Bernard avec du feuillard pipage ; 1 de Landerneau avec de la toile ; 5 de Nantes avec du fer, de la fayence & diverſes autres marchandiſes ; 1 de Lezardieux avec du merrein à bariques ; 5 de Saint Ander avec du bled & différentes marchandiſes ; 4 d'Amſterdam avec des planches de ſapin & quelqu'autres marchandiſes ; 2 de Bayonne avec des ferremens, des merreins, du goudron, &c. 1 de Dunkerque avec de l'amidon, de l'huile de navette, de toile & d'autres marchandiſes ; 1 de Morlaix avec de la toile ; 1 de Hennebon avec du fer en verges ; 1 de Neufchâtel avec un grenier de charbon de terre, 1 de Liſbonne avec de la baleine & du bois de bréſil ; 1 de Hambourg avec du fer, du cuivre, du fer blanc, des verreries & des coutelleries ; & 1 de Rouen avec 64 monts de plâtre & 13 bariques de craie.

DU HAVRE, *le 12 Juin* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 8 au 11 Juin 1766, 12 Navires français & étrangers, ſçavoir, la *Providence*, Capitaine *Morel* du Havre ; l'*Eliſabeth Marie*, Capitaine *Boutard* du Havre, venant de la Martinique, d'où le premier était parti le 9, & le deuxieme le 13 Avril dernier ; le *Lion*, Capitaine *Martin* de Fecamp, venant de la Guadaloupe d'où il était parti le 9 Avril ; le *Roi David*, Capitaine *Rambure*, venant de la Trinité, d'où il était parti le 12 Avril ; l'*Aimable Henriette*, Capitaine *Maniable* du Havre, en retour de la Côte de Guinée, ayant paſſé par le Cap d'où il était parti le 3 d'Avril ; la *Dame Anne*, Capitaine *André Werdeman* de Friderickſtad ; & la *Sara Felix*, Capitaine *D. Bruan* de Chriſtiania, venant tous deux de la Norwege avec deux greniers de planches de ſapin ; la *Moiley*, Capitaine *Ruſſel* de Glaſcow en Ecoſſe, venant de ce même endroit, chargé de 200 boucauts de tabac pour Paris ; la *Nancy*, Capitaine *Guillaume Hammon*, venant de Portsmouth ſur ſon leſt avec des Paſſagers ; le *Thomas & Anne*, Capitaine *Jean Tomer* de Portsmouth, venant de Corck, chargé de 80 barils de bœuf, 300 fréquins & 50 demi-fréquins de beurre ; la *Dour*, venant de Breſt ſur ſon leſt ; & le *Jeune Guſtave*, Capitaine *Feſſard* de Rouen, venant de Marennes, chargé de ſel.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,* DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Samedi 14 Juin.

NOTICE

Du Journal de Commerce, d'Agriculture & des Finances.

CE Journal qui devait paraître en Juin 1765, n'a été publié pour la premiere fois qu'en Juillet; mais pour rendre aux Souſcripteurs le nombre de Journaux qu'on avait promis, on en a donné deux au mois de Septembre, & par ce moyen on a rempli ſes engagemens avec le public. Ainſi la collection des Journaux de l'année 1765, eſt de 7 Journaux.

Celui de Juillet contient, 1°. Deux Mémoires de M. de Fontanes, Inſpecteur des Manufactures du Poitou, *&c.* le premier traite des *plantes qui ſont propres à faire de la ſoude & de la maniere de la fabriquer.* Le ſecond renferme *une inſtruction ſur la culture de la garance.* On trouve enſuite des *Obſervations ſur le commerce des toiles à Pont-Croix & à Audierne en Baſſe-Bretagne*, & ſur les obſtacles, la gêne & le dérangement que l'Arrêt de Réglement du 13 Mars 1742, a cauſés aux fabriques des toiles de ces deux Villes en les aſſujettiſſant à faire marquer leurs ouvrages à *Loc-Renan*, qui en eſt diſtant de cinq lieues. Après ces obſervations on lit le commencement de la réponſe de M. Letroſne, Avocat du Roi, *&c.* à M. Girard, Avocat au Parlement de Rennes. Tout le monde connait cette fameuſe querelle qui s'eſt élevée au ſujet de la concurrence des Vaiſſeaux Étrangers pour le tranſport de nos grains. M. Letroſne rapporte dans ſon Mémoire différentes raiſons pour faire admettre cette concurrence que M. Girard s'attache à combattre. Nous laiſſons au public inſtruit à juger ce différend.

Le Journal eſt terminé par deux Mémoires; l'un renferme des *conſidérations ſur l'impôt*, & l'autre eſt un *eſſai ſur l'intérêt de l'argent en Angleterre.*

AGRICULTURE.

EXTRAIT *d'un Mémoire ſur la population de la Suede.*

IL eſt de l'intérêt de tout État de connaître ſes forces, mais cette connaiſſance ne peut s'acquérir que par la ſituation réelle de ſa population. De tous les individus qui compoſent un État, il n'y en a qu'une partie qui puiſſe être employée à ſon ſervice & à ſon ſoutien. On ne parvient donc à ſçavoir au juſte quelles ſont les véritables forces d'un Pays qu'en diviſant ſes Habitans en différentes claſſes, & cette diſtribution ne peut ſe faire exactement qu'après un dénombrement. C'eſt conformément à celui qui fut fait dans la Suede en 1760, que M. Edouard Runeberg partage en trois claſſes les Habitans de ce Royaume. Il n'y avait alors que 2,383,113 Habitans dont 1,127,938 hommes & 1,255,175 femmes. L'Auteur regarde comme citoyens inutiles tous ceux de l'âge d'un an juſqu'à cinq, ainſi que ceux de quatre-vingt, & c'eſt ce qui compoſe la premiere claſſe. Il place dans la 2e. ceux de l'âge de cinq à quinze & de ſoixante-cinq à quatre-vingt, mais il remarque en même-temps que l'État & la Société ne

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

peuvent tirer de grands ſervices de cette claſſe ; ce n'eſt qu'entre quinze & ſoixante & cinq que les hommes ſont propres à la défenſe de la patrie, aux exercices ou aux occupations utiles. La force réelle d'un Royaume ne conſiſte donc que dans cette troiſiéme claſſe, de laquelle il faut ſouſtraire les malades, les perſonnes mal conformées & celles qui ſont eſtropiées par accident.

Suivant cette hypotheſe, M. Runeberg trouve que le nombre des enfans d'un an juſqu'à cinq, devait être en 1760 de 339, 108 ; celui des perſonnes âgées de quatre-vingt juſqu'à cent, devait ſe monter à 17, 406. L'Auteur retire de la claſſe des citoyens utiles 85,647 individus qui ſont employés, les uns pour l'éducation des enfans, les autres pour ſecourir les perſonnes âgées.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUITE *des Obſervations de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Tours au Bureau d'Angers, ſur une Ordonnance des Eaux & Forêts*, &c.

Dans la Province d'Anjou la récolte des lins & des chanvres augmente conſidérablement par la conſommation que donnent deux manufactures de toiles à voiles & les ports voiſins pour les cordages ; de ſorte que la récolte des chanvres & des lins fait un ſixiéme produit du total de la Province.

Or, pour un rouiſſage auſſi conſidérable, comment pratiquer des boires telles qu'elles ſont preſcrites par l'Ordonnance de M. le Grand Maître ?

Ces boires ſeraient néceſſairement faites ſur le terrein d'un propriétaire riverain ; voudrait-il y conſentir ? Pourrait-on l'y contraindre ? Il lui ſerait dû un dédommagement : comment ? Par qui, & par quelle contribution ſerait-il payé ? Quels inconvéniens ou plutôt quelle impoſſibilité !

Ces boires ſeraient faites par mains d'hommes, tous les habitans d'un canton voudraient-ils y travailler ? par quelle voie les y forcer, comment repartir & déterminer les journées de chacun ? Serait-ce par proportion du terrein qu'il poſſéde ou de la récolte du chanvre & du lin qui tous les ans varie, diminue ou augmente ? Que d'injuſtice ! que de lenteur dans les opérations !

Ces boires occuperaient des terreins immenſes qui ſont en valeur. Ces mêmes terreins ne ſeraient d'aucune utilité & ne rapporteraient aucun produit après le rouiſſage qui ne dure que cinq à ſix ſemaines ou environ. Quelle perte !

Ces boires n'ayant point de courant, les eaux deviendraient croupies, occaſionneraient des vapeurs mortelles ; ainſi ſous prétexte de conſerver le poiſſon, on donnerait lieu à la deſtruction des hommes. Quel parallele ! quelle compenſation !

L'eau des boires miſe en fermentation par le ſéjour des lins & des chanvres empoiſonne l'air, répand des exhalaiſons capables d'occaſionner des maladies épidémiques ; les lins & les chanvres rouis dans une eau croupie & infectée, ſe chargent d'un limon qui ne s'en détache qu'avec peine ; les Ouvriers qui travaillent les lins & les chanvres ainſi rouis, reſpirent une partie de la pouſſiere qu'ils mettent en mouvement dans la main-d'œuvre du *filtoupage*, & deviennent ſouvent la victime de ce rouiſſage contagieux. Combien y en a-t-il qui après avoir langui pluſieurs années, ont enfin péri miſérablement.

L'eau eſt plus rare dans la ſaiſon du rouiſſage que dans tout autre temps. On affaiblirait encore le courant de rivieres par les ſaignées pour faire tomber l'eau dans les boires, ainſi la navigation ceſſerait totalement. Les moulins ne pourraient plus tourner, & la farine monterait à un prix très-haut.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

MÉMOIRE

De M. Parent de Martigny-Briand, Tréſorier de France, de la Soc. Royale d'Ag. du Bureau d'Angers, ſur la méthode de tanner les cuirs en Angleterre ſans les faire paſſer par la chaux.

Auſſitôt que la peau de la bête eſt ſortie de la boucherie, & qu'on en a ôté les cornes, on la porte toute verte & fraiche à l'étuve & on l'étend ſuſpendue ſur des perches diſpoſées au haut de l'étuve : on fait alors des feux modérés au quatre coins de l'étuve, & on les entretient également avec des mottes de tan, dans un dégré a peu près égal à celui de la chaleur na-

turelle de l'animal vivant. Au bout de quatre jours plus ou moins, ſelon la température de la ſaiſon, le poil ſe trouve en état d'être enlevé de la peau avec un couteau ſans tranchant, en prenant le poil à rebours.

Cette opération étant faite, on porte la peau à la riviere pour y être dégorgée & bien lavée, & on la dépoſe enſuite dans un bain qui eſt une eſpèce de petite biere compoſée avec de la farine de ſeigle groſſiérement moulue. Voici la maniere de la faire.

Sur deux cent pintes d'eau meſure de Paris, qu'on fait chauffer, ſans bouillir, au plus haut dégré de chaleur de l'atmoſphere au temps de la canicule, c'eſt-à-dire, environ le vingt-cinquiéme du thermometre de Reaumur, on y jette la quantité de 20 livres poids de marc de farine de ſeigle & d'une livre de levain de pâte de ſeigle. On laiſſe cette compoſition fermenter pendant trois ou quatre jours, en obſervant que la cuve ſoit toujours bien couverte avec de groſſes mantes. Lorſque ce bain a acquis un dégré ſuffiſant de fermentation, ce qui ſe connait par l'odeur aigrelette qu'il rend, on jette alors dans la cuve les peaux préparées, comme il eſt rapporté ci-deſſus. On les enfonce dans le bain en les remuant & en les changeant de place tous les trois jours. Dans l'eſpace de huit à dix jours elles deviennent plus épaiſſes d'un tiers de ce qu'elles étaient auparavant. En cet état elles ſe trouvent diſpoſées à être miſes au tan groſſierement pulvériſé, on les y laiſſe pendant environ une année, & alors le cuir ſe trouve parfaitement tanné.

La ſciure du bois de chêne verd, & qui n'a pas encore été mouillée, eſt en uſage en Angleterre, & elle a le même effet que le tan qui provient de l'écorce du même bois.

Les eaux de la Tamiſe & celles de la riviere qui ſe jette dans la Meuze près de la Ville de Liege, & qui paſſent ſur des mines de charbon de terre ou de couperoſe, renferment des parties vitrioliques qui les rendent plus propres à tirer promptement le ſel volatil du tan, que les eaux ordinaires; l'effet de ces eaux ſe fait ſentir en moins d'un jour, au lieu qu'il en faut plus de trois pour les autres.

Pour communiquer cette même vertu aux eaux ordinaires, M. Parent a fait jetter ſur les deux cent pintes d'eau douze grains de bonne couperoſe d'Angleterre, & en proportion ſur une plus grande quantité d'eau.

Pour en connaître l'effet, il ſuffit de mettre dans deux verres à biere remplis d'eau, deux ou trois pincées de tan dans chacun, & dans un des deux, la dixiéme partie d'un grain de couperoſe; on verra que dans celui-ci la teinture du tan ſortira ſubitement, & que dans l'autre verre, l'effet en ſera trois fois moins prompt & moins ſenſible.

Cette préparation des cuirs d'Angleterre, moins longue & moins diſpendieuſe que la nôtre, leur conſerve la qualité & le moeleux que n'ont pas ceux des tanneries ordinaires qui les rendent caſſants, & les fait proſcrire du commerce par pluſieurs Nations.

SUITE *de la réponſe de M. de Mozé ſur le Charanſon.*

Il m'eſt arrivé comme à vous, Monſieur, de ne voir aucun inſecte dans une petite quantité de grains ſur laquelle j'ai fait mes expériences. Je crois que cela vient de ce qu'il manque alors d'une certaine fermentation néceſſaire pour produire la chaleur qui occaſionne le dévelopement des inſectes. Lorſqu'ils ſe multiplient dans un monceau de grains, on y remarque une chaleur très-ſenſible; elle ne provient ſans doute que de cette fermentation dont je parle, & elle ne peut s'effectuer ſans une certaine humidité qui eſt arrêtée par l'obſtacle qu'une grande quantité de grains met à ſon évaporation. Une petite quantité, au contraire, n'eſt pas ſuffiſante pour s'y oppoſer. Par cette raiſon on conſerve bien mieux les bleds lorſqu'ils ſont par petit tas, que ſi on les range en gros monceaux.

Il y a pour moi un myſtere dans la ſortie du charanſon du grain de bled où il eſt né; car ſouvent il l'abandonne quoiqu'il y ait encore bien de la nourriture; en ſortirait-il pour s'accoupler? Je n'ai point aſſez obſervé pour l'aſſurer; il m'a ſeulement paru que ces inſectes s'accouplent, mais au ſujet du lieu de leur ponte & du temps auquel ils l'a font, je n'en puis parler que par conjecture. Ce doit être dans les champs, & dans le temps que les

grains ſont extrêmement tendres. Cela ſuit néceſſairement de ce qu'on trouve leur poſtérité dans des grains qui n'ont aucune ouverture, parce que celle que la femelle a faite pour dépoſer ſon œuf, a été refermée par l'accroiſſement qu'a pris le grain; j'avoue cependant que je n'ai point encore ſurpris les charanſons dans les champs, ni le jour ni la nuit, mais je n'ai pas été plus heureux à obſerver la ponte des coſſons qui ſe trouvent dans les pois & dans les feves.

Je crois pouvoir aſſurer que le charanſon ne pond point ſur les vieux grains; je n'ai jamais apperçu leurs œufs ſur aucun grain ni parmi les mangeures & les crottes qu'ils ont laiſſées, ni voir aucune trace de l'inſertion de l'œuf dans le grain, celle qui ſerait faite dans un grain tout formé, laiſſerait quelque moyen de l'appercevoir.

De tout ceci je crois pouvoir conclure que le charanſon naiſſant certainement dans le grain, y a été vraiſemblablement inſéré en état d'œuf dans le temps de la *tendreur* du bled par un autre charanſon; que de cet œuf eſt éclos un ver ſuivant la remarque de mon Obſervateur, que ce ver s'y eſt changé en chryſalide, comme je compte l'avoir apperçu, & que cette chryſalide s'eſt métamorphoſée en charanſon qui eſt un inſecte qui vit & mange pendant pluſieurs années & qui meurt charanſon. *Fin.*

SUITE *des Obſervations économiques ſur les moyens de pourvoir à la deſtruction des inſectes les plus nuiſibles aux végetaux.*

Pour parvenir à la deſtruction de la beche, on ne s'eſt appliqué juſqu'à préſent qu'à rechercher les cornets qui renferment les œufs, à les ramaſſer & à les faire brûler. Quelqu'avantageux que ſoit ce procédé, il n'eſt pas ſuffiſant, puiſqu'il ne détruit pas le mal dans ſon origine. La beche qui eſt un inſecte ailé, ne trouvant plus de pampres ſur un cep qu'elle a dévaſté, s'envole ſur les autres qui ont encore leurs feuilles, & y continue le même déſordre, comme il eſt arrivé dans pluſieurs cantons d'Anjou en 1764. Il s'agit donc de trouver un expédient plus ſûr, plus utile & plus prompt pour ſe délivrer d'un inſecte ſi dangereux.

Quelques obſervations ont fait appercevoir que la beche eſt fort timide, & qu'elle a quelque ennemi vorace, tel que l'araignée de vignes & les oiſeaux à bec affilé, ainſi que pluſieurs inſectes contre les incurſions deſquels, ſes ailes ne lui ſont pas d'un grand ſecours. Pour peu qu'on heurte le cep ou la branche ſur laquelle elle eſt attachée, elle retire ſes pieds, s'arrondit & ſe referme en elle-même, de maniere qu'elle roule & tombe très-promptement à terre; elle ſe cache dans de petits creux & ſous de petites mottes où elle eſt en ſûreté pendant le paſſage de l'ennemi.

L'inſtinct qui lui eſt donné pour veiller à ſa conſervation, devient le moyen le plus commode pour la détruire, & ſi on ne réuſſit pas à en exterminer abſolument l'eſpèce, on la diminue ſi conſidérablement qu'elle ne fait plus beaucoup de tort. Pour y réuſſir, il s'agit d'abord de s'aſſurer de cet inſecte & de l'écraſer avant que d'amaſſer l'enveloppe de ſes œufs: on ſe munit pour cette opération d'une feuille de papier fort ou d'un carton mince, dont on releve les bords de la hauteur d'un pouce: on le place ſucceſſivement ſous chaque cep que l'on ſecoue légerement. Les beches ne reſiſtent point à la ſecouſſe, elles tombent toutes dans le recipient, & alors on les écraſe facilement; on ramaſſe enſuite les cornets qui contiennent & enveloppent les œufs, & on les fait brûler. Une femme qui ſe contentera d'un modique ſalaire, parcourra facilement un arpent de vigne chaque jour, & détruira tout ce qu'elle trouvera de l'eſpèce de la beche, & conſervera par ce moyen les ceps & leurs fruits.

Cette opération eſt ſimple à faire: elle eſt à la portée des gens de la campagne qui pour l'ordinaire n'ont pas beaucoup d'adreſſe. Le profit en eſt conſidérable pour le propriétaire, & la dépenſe fort légere. *Fin.*

DE JONZAC-EN-SAINTONGE.

On a eſſuyé dans ce canton le 24 de Mai, un orage qui a ravagé les bleds & les vignes de 10 ou 12 Paroiſſes, & qui a réduit pluſieurs Payſans à la néceſſité d'aller chercher ailleurs leur ſubſiſtance.

COMMERCE.

De Bagdad.

On apprend par des lettres datées du 7 de Février dernier, que Mirmahana, fameux brigand qui exerce ſes pirateries dans le Golphe Perſique, a ſurpris & enlevé aux Hollandais l'Iſle de Kareck dont iis s'étaient eux-mêmes emparés il y a environ 15 ans. La garniſon du Fort, & les Officiers du comptoir ont été, dit-on, envoyés à Bender Boacher, & l'on évalue à pluſieurs millions le butin que ce pirate a fait à Kareck.

Suite *d'une lettre de* Bristol, *du 16 Avril 1766.*

La Floride, dites vous, Monſieur, dans votre lettre, a été citée comme un Pays propre à la culture du coton, mais je crois qu'elle en produira difficilement de meilleure qualité que celui du Levant.

Quand nous pourrons tirer de nos établiſſemens une quantité ſuffiſante de coton de bonne qualité à un prix raiſonnable, perſonne de nous ne ſera tenté d'en chercher ailleurs. Il ſerait donc eſſentiel d'accorder le port franc pour un temps limité, & on le fermerait par la ſuite quand il ne ſerait plus néceſſaire. Donnons pour le coton des gratifications, comme on l'a déjà fait pour l'indigo. En attendant ayons toujours du coton étranger comme nous avons de l'indigo étranger, je veux dire ſur le même pied que tous les autres Européens ſe procurent cet article. Il nous importe moins de le payer cher ou de l'avoir à bas prix, que d'en avoir au même taux que nos voiſins.

Si l'on ouvre un Port franc à la Dominique, les Étrangers y viendront enlever une quantité conſidérable de toutes les différentes eſpèces des productions de l'Amérique ſeptentrionale, & on fera entrer ainſi dans cette Iſle des melaſſes à très-bon compte; ce qui, de l'aveu de tout le monde, eſt abſolument néceſſaire pour le commerce d'Amérique.

Les ſucres étrangers ſeraient dépoſés à la Dominique où l'on donnerait en échange des manufactures d'Angleterre, d'Irlande & des Negres, &c. Comme tous ces ſucres ſeraient tranſportés dans les autres Pays étrangers qui les payeraient en eſpèces, ce ſerait un profit net ſur ce commerce de la valeur du montant de tous ces ſucres. Il ne nuirait en aucune maniere au débit des ſucres de nos propres Col. ſoit en Ang. ſoit ailleurs. Pourquoi donc ſerions-nous privés d'une branche de commerce qui promet un avantage auſſi conſidérable à la navigation & au commerce général de la Grande-Bretagne. *Fin.*

De Londres.

Il y a eu de grandes réjouiſſances à Spitalfieds, à l'occaſion du bill qui défend l'importation en Angleterre des ſoies travaillées & des velours étrangers.

Cet acte aura ſon effet pendant cinq ans.

On dit qu'on accordera bientôt pour un temps limité une gratification pour l'importation des ſoies crues étrangeres, dans le deſſein de donner encore un nouvel encouragement à nos manufactures de ſoie.

Nous apprenons de Liverpool que quelques-uns des principaux Marchands de cette ville vont y établir une manufacture de ſoierie.

L'acte paſſé derniérement pour défendre l'importation en Angleterre des gands de peau de l'Étranger, impoſe une amende de cent liv. ſt. indépendamment de la confiſcation des marchandiſes, à quiconque en importera, en gardera dans ſes maiſons ou en vendra. Cet acte aura lieu pendant cinq années.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, *Du 6 Mai 1766.*

Qui ordonne que les bois de teinture venant de l'Etranger, payeront à toutes les entrées du Royaume, quarante ſols par quintal : que ceux qui ſeront tranſportés dans les différentes Provinces du Royaume, ſeront exempts de tous droits de traites; & que ceux qui ſortiront pour l'Etranger, payeront uniformément à toutes les ſorties du Royaume, douze ſols du quintal.

Sur ce qui a été repréſenté au Roi, étant en ſon Conſeil, qu'il s'eſt établi dans le

Royaume pluſieurs fabriques ou moulins à moudre ou pulvériſer les bois de teinture; que la fabrique de ces bois mérite protection; que les moyens de maintenir cette fabrique & d'en étendre encore les progrès, ſeraient de la garantir de la concurrence étrangere, par l'établiſſement d'un droit uniforme à toutes les entrées du royaume, qui pût même lui aſſurer une préférence de faciliter le tranſport deſdits bois moulus dans les manufactures auxquelles ils ſont néceſſaires, en les exemptant de tous droits à la circulation dans les différentes Provinces, & de ne les impoſer qu'à un droit modéré & qui fût uniforme à toutes les ſorties du royaume : à quoi Sa Majeſté voulant pourvoir, & deſirant encourager la fabrique deſdits bois moulus. Vu l'avis des Députés au Bureau du commerce : oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne, qu'à l'avenir, & à compter de la publication du préſent Arrêt, les Bois de teinture qui ſeront apportés moulus de l'Étranger, payeront à toutes les entrées du Royaume, 40 ß par quintal; veut S. M. que tous bois de teinture moulus qui ſeront tranſportés dans les différentes Provinces du Royaume, ſoient à leur circulation, exempts de tous droits des traites: ordonne Sa Majeſté que tous leſdits bois de teinture moulus, ſortant à l'Étranger, payeront uniformément à toutes les ſorties du Royaume, 12 ß par quintal; dérogeant à cet effet à tous tarifs, arrêts & réglemens: & ſera le préſent Arrêt lû, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le neuf Mai mil ſept cent ſoixante-ſix. *Signé* PHELYPEAUX.

SUITE *de la réponſe de l'Auteur du Mémoire ſur l'utilité des réglemens.*

Je ſuis très-éloigné de penſer que tous les Fabricans ſoient de *malhonêtes gens*; j'en connais même un grand nombre qui ſont reſpectables à tous égards; j'oſe avancer qu'ils deſirent l'exécution des réglemens, parce qu'ils n'en ont rien à craindre. Mais ſe reſſemblent-ils tous? Vous-même, Monſieur, n'en connaiſſez-vous point dont la fidélité & la bonne foi ne ſe ſoient jamais démenties, & qui n'ayent ſouvent employé les fraudes les plus odieuſes. Je pourrais vous en citer mille exemples.

J'ai vu tous les Fabricans d'un Pays que je ne nommerai pas, gratter leurs toiles avec des couteaux tranchants pour les faire paraître plus fines, & en ôter par ce moyen toute la force. Pour réparer à la vue ce défaut & cette fraude, ils frottaient ces toiles à force de bras, & y incorporaient une compoſition de ſuif & de bois vermoulu. Par cette pratique odieuſe ils allaient faire paſſer à l'Étranger une branche précieuſe de notre commerce, ſi les réglemens n'euſſent apporté un prompt reméde à ce mal.

Je prévois, Monſieur, la réponſe que vous me ferez. Si ces toiles étaient mauvaiſes, me direz-vous, pourquoi les acheter? Je repliquerai à cela que les Marchands peu expérimentés y étaient trompés, & que les autres preſſés par les demandes de leurs Correſpondans, n'en trouvant point d'autres, étaient forcés de les acheter. J'ai vu des Marchands d'une des premieres Villes du Royaume, expédier des ſerges rouges avec toutes les marques de bon teint quoiqu'elles n'en fuſſent pas. D'autres envoyer des ſerges noires dont il n'y avait qu'une demi-aune au chef & à la queue teinte en bleu; le reſte était de blanc en noir. Ces ſerges ſortaient cependant des mains de Fabricans dont les noms ſemblaient aſſurer l'acquéreur qu'elles avaient été teintes en bleu. J'ai vu tramer dans des baracans du chanvre au lieu de laine. Cette fraude a été la cauſe que le Portugal a renoncé à nos baracans & en a tiré de l'Angleterre.

Je ne finirais pas ſi je voulais rapporter toutes les fraudes dont j'ai connaiſſance. Selon vous, monſieur, ces fraudes ont fait perdre le crédit à ces Négocians; non, Monſieur, elles ont perdu la fabrique, & les États voiſins las d'être trompés, ont abandonné nos manufactures pour les Étrangeres.

Mais les *Tribunaux établis pour le commerce, ces creuſets où toutes fraudes ſont épurées*, n'ont-ils pas reprimés *cet eſpèce de brigandage*? Non, Monſieur, ce ſont les réglemens pour les manufactures & des Arrêts du Conſeil qui ont produit cet effet. Croyez-vous, Monſieur, qu'un conſommateur, ſur-tout étranger, traduiſe devant

les Juſtices Conſulaires pour deux ou trois aunes d'étoffe, le Fabricant qui l'a trompé? S'il eſt riche, il ſupporte cette perte, s'il eſt pauvre, le nom de procès l'épouvante: oſerait-il attaquer le Fabricant à qui il doit peut-être le prix de ſon habit? Que ſont l'un & l'autre? Ils quittent le Marchand & la fabrique.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

PROJET *d'établiſſement d'une manufacture de toiles de lin dans l'Armagnac par M. de la Borde.*

Perſonne n'ignore que le commerce eſt l'ame des États; que c'eſt de lui qu'ils tirent toute leur force; & qu'ils ſont plus ou moins floriſſans à proportion de ſon étendue. Notre Nation parut méconnaître long-temps cette vérité. Mais Louis le Grand & l'illuſtre Colbert la firent revenir de cet aveuglement ſi funeſte. De là ces Compagnies & ces Sociétés multipliées, ces manufactures & ces fabriques en tout genre établies dans preſque tout le Royaume, ces récompenſes & ces priviléges accordés à ceux qui par leur zele & par leur génie concouraient le plus aux vues du Gouvernement. Malgré tous les ſoins & les travaux infatigables du Monarque & du Miniſtre, pluſieurs Provinces reſterent dans cet état de langueur & d'inaction où elles étaient au paravant. La Gaſcogne fut de ce nombre. Sous un Miniſtere ſi zélé pour le bien-être des citoyens & l'intérêt de la Nation, il ne ſerait pas difficile de tirer ce Pays de la miſere où il eſt réduit: il ne s'agirait que d'y établir des manufactures de toiles de lin. Ce projet intéreſſe en même-temps le Prince, l'État & la Gaſcogne.

L'intérêt du Prince s'y trouve par la facilité que donnerait pour la levée des impôts l'augmentation de la fortune des particuliers & le cours de l'argent.

L'État y gagne encore davantage en faiſant pour ſon compte un commerce dont l'Étranger eſt en poſſeſſion depuis ſi long-temps; ce commerce fait paſſer dans la Suiſſe, dans la Hollande & dans l'Allemagne des richeſſes immenſes.

Un autre bénéfice qui eſt une ſuite du premier, & dont l'État profiterait à l'avenir; c'eſt la quantité d'huile qu'on retirerait de la graine de lin: on ſçait la conſommation prodigieuſe qui ſe fait de cette huile, & combien cette partie du commerce que les Hollandais font preſque tout en leur particulier * eſt conſidérable. Par l'exécution de ce projet, on empêcherait non-ſeulement la ſortie des eſpèces, mais on y attirerait encore l'or des Eſpagnols, qui étant preſque limitrophes de la Province, viendraient par préférence ſe fournir chez nous des toiles qu'ils ſont obligés d'aller acheter loin, ou que les Anglais, les Hollandais & les Hambourgeois viennent leur apporter, tant de leurs pays que du Brabant Autrichien, de la Weſtphalie, de la Sileſie & de l'Allemagne, & qu'ils leurs vendent beaucoup plus cheres qu'on ne faiſait dans la Gaſcogne. Ajoutons qu'ils viendraient d'autant plus volontiers que nos toiles ne céderaient en bonté, ni en beauté à celles des Suiſſes, Allemands & Hollandais. La nature du terrein de la Gaſcogne, le génie & l'induſtrie des Habitans ſont comme de ſûrs garants que les manufactures de toiles réuſſiraient dans ce Pays.

CHANGES.

J. 1766.	*Lundi 9.*	*Mar. 10.*	*Mer. 11.*
Amſterdam.	55 ½ . .	55 ½ . .	55 ½ . .
Londres. .	32. 1 16e	32. 1 16e	32. 1 16e
Hambourg.	172 ½ . .	172 ½ . .	172 ½ . .
Madrid. .	15 4 6. .	15 4 6. .	15 4 6. .
Cadix. . .	15 1 6. .	15 1 6. .	15 1 6. .
Livourne. .	96 ¼ . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, P. .	⅛ b . .	⅛ b . .	⅛ b . .

DU HAVRE.

Le 20 de Juin 1766, ſur les 9 heures du matin, dans une tente vis-à-vis de la Romaine, il ſera procédé à la vente de 37 bariques, 1 quart & un petit baril de ſucre avarié, & de 38 balles de coton en laine faiſant partie de la cargaiſon ſauvée du naufrage du Navire la *Roſe*, Capitaine

* NOTA. Que les Hollandais ont chargé en 1765 & 1766 à Bayonne une grande quantité de graines de lin dont ils nous vendent l'huile.

François Lemeſle, venant de la Guadaloupe. Les cotons ſe vendront par lots de 4 balles, & on expliquera les conditions du payement lors de la vente. En prévenant chez M. Limozin, Négociant au Havre & Armateur du Navire la *Roſe*, les acheteurs pourront voir les cotons ſous la tente où ils ſeront repoſtés vis-à-vis de la Romaine deux jours avant la vente.

FINANCES.

De Petersbourg.

L'Impératrice de Ruſſie voulant encourager dans ſes États la culture & le commerce du froment, a jugé à propos d'abolir pour ſix années conſécutives, tous les droits de ſortie qu'on percevait ſur cette denrée & ſur la farine. Cette Ordonnance ne ſera exécutée que dans les places maritimes de la Ruſſie, & ne déroge en rien aux prérogatives particul^res. dont jouiſſent à cet égard les villes de Livonie & de Finlande.

Suite *de l'Avertiſſement de la Députation Miniſtériale de la Banque de Vienne, au ſujet de la réduction de l'intérêt de l'argent.*

» XI. Les capitaux qu'on nomme *Scadenz-Poſten*, levés par la banque ſous la » condition d'être refondus à des temps » marqués, ne ſont pas compris dans cet » arrangement général, & par conſéquent » les intérêts continueront d'en être payés » à leurs propriétaires ſur le pied du den. » de la conſtitution, juſqu'à ce qu'au temps » de l'échéance il ſoit pourvu au rembourſement du capital.

» XII. Il ſe trouve encore dans le public » une partie des billets de banque dits *Banco-Zetteln* & des obligations à coupons, » auxquels par l'Édit de création la converſion en obligations de la Banque à 5 » pour cent, avait été ſtipulée; mais, » comme il ne ſera plus expédié d'obligation à 5 pour cent, les propriétaires Regnicoles & Étrangers de ces *Banco-Zetteln* & obligations à coupons, auront pendant trois mois la liberté d'opter entre » le rembourſement de leurs billets à la » caiſſe Générale de la Banque, & leur » converſion à la même caiſſe Générale » en obligations à 4 pour cent; & quoi- » qu'après ce terme ces effets conſervent » leur pleine valeur & les propriétés qui » leur ſont affectées, ils ne pourront plus » être échangés que contre des obligations » à 4 pour cent.

» C'eſt là ce qu'on a jugé devoir être » communiqué au Public par le préſent » Avertiſſement, pour l'information & la » direction de tous & un chacun, Sujets » de Sa Majeſté Impériale & Royale Apoſtolique, ou Étrangers.

» *Fait à Vienne, le premier Mai* 1766.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Juin.
Deſpeignes,	2^e.	M.	14
Reynal,	10^e.	M.	14
De Pigis,	11^e.	P.	14
Streck-Caſtelle,	12^e.	P.	14
Carron,	16^e.	M.	14
Clouet,	19^e.	M.	14
Amyot,	23^e.	M.	14

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Juin. 1766.	*Lundi* 9.	*Mardi* 10.	*Mercredi* 11
Ac. des Indes.	1350	1357 ½	
Emp. de la Com.		415	415
Prom. à 5 p ○/○.	18. 5^m	17	17 ½ 2^m
Prom. à 4 p ○/○.	35 ½	35 ½	35
Ac. des Fermes.	995. 97 ½	995. 997 ½	997 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	13 ½	13 ½	13 ½ 14
3^e. Loterie.	23	23	22
Annuités.	428. 27	427	427
Coup. d'An.	82 ½	82 ½ 8	83
Emp. de 50 mil.	19 ½ 19	19 ½ 19	19. 19 ½
Emp. de 30 mil.	24	24	24
Col. 1759.			
Canada.	29½ 30 ½ 5^m 10m	29 ½ 30	29 ½
4^e. L. Epoques.		9^e. 22 ½	9. 22 ½
Nouette.	23. Avril 24 ½	23	23
CONTRATS.			
Sur la Ville.	48		
A 4 p ○/○.			
Bretagne.	10		
3 p ○/○ ſur les Cui.	50		

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 47.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix commun du pain & des fourrages depuis le 15 Avril au 15 Mai dans les GE'NE'RALITE'S de

BORDEAUX.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	f.	d.
Agen.	26	7	10
Bazas.	29*	15	4
Bergerac.	26	9	9
Blaye.	21*		
Bordeaux.	27	18	2
Caſtel Jaloux	28	6	8
Condom.	26	5	7
Libourne.			
Marmande.	27		
Monſſauquin	29	6	8
Nerac.	27	14	5
Nontron.	21	18	9
Perigueux.	28	15	3
Sarlat.	25		
Ste. Foy.	24	15	
Villeneuve.	28	14	

Prix Communs.			
From. le ſep.	26	12	4
Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	10	1	
Foin le q.	2	4	4
Paille le q.	1	2	10

LA ROCHELLE.

Lieux des Marchés.	Prix l.	f.	d.
Barbezieux.	23	5	
Cognac.	23	15	
LaRochelle.	20*	10	
Marennes.	23	12	6
St. Jean d'Angely.	23	5	
Saintes.	24*	7	6

Prix Communs.			
From. le ſep.	27	2	6
Pain la liv.		2	6
Avoine le ſ.	8	8	9
Foin le q.	1	12	8
Paille le q.	1	1	4

ROUEN.

Lieux des Marchés	Prix. l.	f.	d.
Andely.	15	7	6
Arques.	17	3	2
Caudebec.	16	3	6
Eu.	15	8	
Evreux.	17	7	9
Giſors.	16		
Lions.	17		2
Magny.	17	7	6
Montiviliers	18	8	
Neufchatel.	15*	8	7
Pont-Audemer.	18*	18	8
Pont-de l'Arche.	16	16	
Pont-l'Ev.	16	6	6
ROUEN.	18	9	1

Prix Communs.			
From. le ſep.	16	17	6
Pain la liv.		2	3
Avoine le ſ.	7	5	7
Foin le quint.	1	17	9
Paille le q.	27	6	6

TOULOUSE.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	f.	d.
Aire.			
Albi.	27	18	
Beziers.			
Carcaſſonne.	27	16	6
Caſtelnaudary	26*	15	10
Caſtres.	29	9	4
Cavaur.	27	10	
Limoux.			
Montpellier.			
Narbonne.	30	3	
Niſmes.			
Pezenas.	32*	7	9
Toulouse.	28	12	6

Prix Communs.			
From. le ſep.	28	16	7
Pain la liv.		3	7
Avoine le ſ.	10	9	
Foin le quint.	2	2	3
Paille le q.		17	1

De Dantzick.

Etat, nombre & chargement des Bâtimens ſortis du Port de Dantzick pendant le cours de l'année 1765.

Il eſt ſorti de ce Port pendant l'année 1765, 2528 Navires, ſçavoir, 180 chargés de bois de conſtruction, dont 32 pour la France, 1 pour l'Eſpagne, 82 pour l'Angleterre, 49 pour la Hollande, 4 pour la Suede, 10 pour le Dannemarck, 1 pour la Norwege & 1 pour Bremen; 10 chargés de bois de merein, dont 2 pour la France, 2 pour l'Eſpagne, 4 pour l'Angleterre, 1 pour la Hollande, 1 pour la Suede; 41 chargés de cendres & de potaſſe, dont 2 pour la France, 10 pour l'Angleterre, 28 pour la Hollande & 1 pour Bremen; 1 chargé de chaux pour Bremen; 1 chargé de cire pour la France; 31 chargés de diverſes marchandites, dont 1 pour la France, 3 pour l'Eſpagne, 9 pour l'Angleterre, 4 pour la Hollande, 1 pour la Suede, 5

pour le Dannemarck, 1 pour la Poméranie, 1 pour la Courlande, 3 pour la Livonie & 3 pour la Ruſſie; 2 chargés d'eaux-de-vie diſtillées pour la Ruſſie; 5 chargés de farines, dont 1 pour l'Amérique & 4 pour le Dannemarck; 1 chargé de goudron pour l'Eſpagne; 935 chargés de différens grains, dont 10 pour l'Eſpagne, 14 pour l'Angleterre, 197 pour la Hollande, 331 pour la Suede, 235 pour le Dannemarck, 33 pour la Norwege, 37 pour la Poméranie, 9 pour Hambourg, 22 pour Lubeck, 9 pour Bremen & 38 pour Roſtock; 12 chargés de laines, dont 5 pour la France, 6 pour la Suede & 1 pour le Dannemarck; 33 ſur leſt, dont 16 pour la Suede, 1 pour le Dannemarck, 6 pour la Poméranie, 1 pour la Courlande, 7 pour la Livonie & 2 pour la Ruſſie; 1 chargé de pois pour la Suede; 3 chargés de ſel, dont 1 pour la France, 1 pour la Poméranie & 1 pour la Livonie, & 8 chargés de toiles groſſieres pour l'Angleterre.

De Londres, *le* 23 *Mai* 1766.

La cargaiſon du Navire le *Comte de Middleſex* des Indes Orientales, arrivé nouvellement du Fort Saint Georges à Torbay, conſiſte en 89719 pieces de différentes marchandiſes, 89600 *liv.* de bois rouge, 313600 *liv.* de ſalpêtre, & de pluſieurs autres marchandiſes.

De l'Orient, *le* 4 *Juin* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires le *Paquebot de Bordeaux*, Capitaine *Suen Kiner*, venant de Londres; la *Suzanne Chriſtine*, Capitaine *Otoff Wdeman*, venant d'Wducat en Suede; le *Trial de Briſtol*, Capitaine *Thomas Thomſon*, venant de Suars, tous les trois chargés de 348 ſaumons de plomb, de 89 rouleaux de plomb laminé, de 7 futailles de ſoudure d'étain, de 70 chalders de charbon de terre, de 3400 planches de ſapin, de 7 eſparts & de 5 barils de goudron; le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Chameau*, Capitaine *Baubercy*, venant des Iſles de France & de Bourbon, a mouillé à 3 lieues de l'Orient, chargé de 7000 balles de café Bourbon.

De Nantes, *le* 8 *Mai* 1766.

Il eſt entré à Paimbœuf les Navires la *Ville de Leogane*, le *Marquis de Levi*, l'*Aigle* venant de Leogane; la *Sophie*, le *Neptune* venant du Cap; le *Tigre* venant de Saint Marc; la *Parfaite Union* venant de la Martinique; & le *Jean Jacques* venant de la Guadaloupe.

Du Havre, *le* 6 *Juin* 1766.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 31 Mai au 5 Juin 1766, 4 Navires, ſçav. la *Jeune Elſie*, Cap. *G. Sybrands*, de Harlinghen en Friſe, allant à Roterdam chargé de 195749 *liv.* de ſucre, 13627 *liv.* de café, 102 *liv.* d'indigo & 729 *liv.* de cacao; la *Rencontre*, Capitaine *Louis l'aîné*, allant à la Martinique avec du bœuf, du beurre, de la farine, des langues ſalées & pluſieurs caiſſes, balles ou ballots de marchandiſes ſeches; l'*Ecluſe*, Capitaine *Hericher*, allant à Breſt avec du bois de conſtruction; la *Dame Walpole*, Capitaine *Edouard Daviſſon*, allant en Ecoſſe ſur ſon leſt.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port du 29 Mai au 4 Juin 1766, 21 Navires français & étrangers, dont 1, ſçavoir, la *Mere de Famille*, Capitaine *Yves Leſcon* du Havre, venant du Cap d'où il était parti le 27 Mars dernier, chargé de marchandiſes des Colonies; 2 de Fridericſthad, ſçavoir, le *Saint Pierre* & l'*Anne Catherine*, chargé de planches, mâts & douvelles de ſapin, & de 100 barils d'acier & 82 barres de fer; 1 de Corck, ſçav. les *Jeunes Freres*, chargé de bœuf, de lard, de beurre & de chandelles; 1 de Glaſcouw, ſçav. le *Speirs*, chargé de 441 boucauds de tabac; 1 de Roterdam, ſçavoir, la *Sophie & Cornelie*, chargé de diverſes marchandiſes, 1 d'Amſterdam, ſçavoir, l'*Enfant des Enfans*, chargé de 214 paniers de tabac pour la Ferme; 1 de Hambourg, ſçavoir la *Dame Cecile*, chargé de 63 planches de cuivre, 6 tonneaux de cire, 6 barils 20 balles de fer blanc, 1 baril d'azur; 1 de Lisbonne, ſçavoir, le *Prophète Ezechiel*, chargé de 700 cuirs pour le Havre, & d'autres marchandiſes pour Rouen; 2 de Bordeaux, ſçavoir, le *Dominique*, Capitaine *Nic. Robert* de Fecamp, & la *Ville de la Rochelle*, Capitaine *Jean Neveu* de Rouen, chargés d'eau-de-vie & de vin; 5 de Marennes, & 1 d'Oleron, ſçavoir, l'*Aimable Société*, Capitaine *Guillaume le Cointre* du Havre, le *Saint Germain*, Capitaine *le Roux* de Bretagne; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Vincent* de Cherbourg; le *Saint Louis*, Capitaine *le Roi* de l'Iſle-Dieu; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Luc Chegnon* de Saint Briac; & l'*Eſpérance*, Capitaine *Pierre Falauge* du Croiſic, chargés de ſel; 1 de Charente; ſçavoir, la *Reine des Anges*, Capitaine *Felix Penel* de Barfleur, chargé d'eau de-vie; 1 de Cherbourg, ſçavoir, l'*Eſturgeon*, Capitaine *Corentin Fuſtel* de Breſt, chargé de chanvre; 1 de Saint Valery, ſçavoir, le *Cheval Marin*, Capitaine *Jean Pruneau* de Nantes, en relâche; & 1 de Breſt, ſçavoir, le *Gave*, Capitaine *Scipion*, ſur ſon leſt.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Samedi 7 Juin.

AVIS.

L'Établiſſement des correſpondances devant néceſſairement produire une abondance de matieres, nous voyons avec ſatiſfaction nos richeſſes littéraires augmenter de jour en jour; mais ſi d'un côté ces ſources heureuſes nous offrent les moyens de répandre dans notre papier une variété d'objets utiles & agréables, de l'autre, les bornes qui lui ſont preſcrites ſemblent s'oppoſer à nos deſirs.

Nous nous appercevons tous les jours que les opérations du commerce de la Nation forment un tableau auſſi intéreſſant & auſſi néceſſaire pour les Marchands & Négocians, qu'il eſt ennuyeux & deſagréable même, aux yeux des autres lecteurs.

Comme tous les articles qui forment notre Gazette, nous ont été demandés par les différentes claſſes de Citoyens qui compoſent nos Abonnés, il ne nous eſt pas permis d'y faire aucun retranchement, & de la rendre plus curieuſe & plus agréable aux dépens d'une partie dont la ſechereſſe rebutante pour nombre de lecteurs, eſt néanmoins du plus grand intérêt pour un ordre de Citoyens bien reſpectables.

Pour concilier les vœux oppoſés de nos lecteurs, & les convaincre de notre empreſſement à les remplir, nous nous ſommes déterminés à retrancher dorénavant de notre Gazette tout ce qui concerne les arrivées de Navires, leurs chargemens, les prix de grains & de denrées, *&c.* pour en former un Supplément qui y ſera toujours joint, & cette partie ſera remplacée dans la Gazette par d'autres articles dont la lecture ſe ſoutiendra plus volontiers.

AGRICULTURE.

LETTRE *de M. l'Abbé C. aux Auteurs de la Gazette.*

MESSIEURS,

DEpuis 4 ans que j'habite le Poitou, je vois qu'on y eſt dans l'uſage de faire battre le bled auſſitôt que la moiſſon eſt finie. Il me ſemble qu'il ſerait plus à propos de différer cette opération juſqu'à l'hyver.

1°. Les Ouvriers de campagne coutent beaucoup en été & ſur-tout pendant le tems de la moiſſon, aulieu qu'on en trouve un grand nombre qui s'offre à un prix modique lorſque les fortes gelées ou les pluies ſuſpendent les travaux de la campagne. On pourrait alors employer ces Ouvriers à battre le bled dans les granges.

2°. Preſque tout le monde convient que le grain ſe conſerve beaucoup mieux dans la paille que lorſqu'il en eſt dehors.

3°. La paille nouvellement battue vaut infiniment mieux pour donner à manger aux beſtiaux que celle qui l'eſt depuis pluſieurs mois.

On m'objectera peut-être que les rats & les ſouris feraient trop de degâts dans les grains s'ils reſtaient long-temps dans la

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

paille. Pour répondre à cette objection, je propoſerai la méthode qui eſt en uſage en Allemagne & dans le Pays de Juliers d'où je ſuis. On fait un petit foſſé autour de la grange, ou ſeulement autour du tas de bled. Ce foſſé doit avoir 12 à 15 pouces de profondeur, & ſa largeur doit être exactement conforme au diametre des pots qu'on placera dans des trous pratiqués de diſtance en diſtance au fond du foſſé. Les pots ſeront pleins d'eau, & les rats ou ſouris en ſortant de la grange ou en voulant y entrer tomberont infailliblement dans les pots & ſe noyeront. (*a*)

MÉMOIRE

Sur la maladie des beſtiaux & particulierement des bêtes à laine *qu'on appelle communément* maladie des beſtiaux de Sologne *ou* maladie d'été.

Cette maladie regne ordinairement en Sologne pendant trois mois de l'année dans les plus violentes chaleurs de l'été, c'eſt-à-dire depuis le mois de Juillet juſqu'au mois de Septembre. Elle commence ſuivant toutes les apparences par une fievre très-violente. La fievre enflamme les humeurs & alkaliſe la bile, qui s'accumulant alors en grande abondance dans la veſicule du fiel, diſtend cette membrane à un tel point que ſon orifice ſe trouve comprimé, & le cours du fluide intercepté. Cette veſicule ainſi gonflée ſe creve, la bile s'épanche dans la capacité du bas ventre, & fait périr l'animal. On a fait l'ouverture du corps d'un de ces animaux qui était mort, on a trouvé que toutes les parties internes étaient fort ſaines, à l'exception de la veſicule du fiel qui ſe trouva extrêmement gonflée, & ſuivant toute apparence cette maladie eſt occaſionnée par la trop grande fermentation de la bile.

Pour quelles raiſons les bêtes à laines éprouvent-elles communément dans la Sologne cette maladie à laquelle elles ne ſont point ſujettes dans le Gatinois, dans la Beauce & dans pluſieurs autres Provinces? cela viendrait-il de la maniere de les gouverner? En Sologne les Bergers ramènent tous les ſoirs leurs troupeaux à la bergerie. Les bergeries de ce Pays ſont baſſes étroites & toutes couvertes en chaume; les troupeaux y ſont fort preſſés, & le fumier ſur lequel ils ſont couchés occaſionnent dans l'étable une grande chaleur. Dans le Gatinois au contraire, dans la Beauce & dans les autres Provinces les Bergers font parquer leurs troupeaux, & les font coucher à l'air. On change tous les jours de parcs afin que les beſtiaux ne ſoient point couchés ſur le fumier. Les fraicheurs de la nuit préſervent ces animaux des effets nuiſibles des brulantes ardeurs du jour.

Ce qui pourrait déterminer à attribuer la maladie des beſtiaux de Sologne à l'uſage où l'on eſt dans le pays de ramener tous les ſoirs les troupeaux à la bergerie, où ils reſſentent une chaleur inſuportable, ce ſont des expériences que des perſonnes de Sologne même ont faites pour connaître la cauſe de cette maladie.

On a d'abord adminiſtré les cordiaux qui ont paru très-contraires au mal puiſque les animaux auxquels on a fait prendre la theriaque, ſont morts ſur le champ. Mais on a gueri ceux qui ont pris un gros d'ipecacuanha. Cette drogue leur a fait rendre par les ſelles une grande quantité de bile. Comme on ſouhaiterait avoir de plus grands éclairciſſemens ſur la cauſe de cette maladie (*b*) & qu'on ſeroit bien aiſe de trouver les moyens de la prévenir ou du moins d'en arrêter les progrès, on prie les perſonnes qui ſeraient en état d'en donner, de faire part de leurs lumieres par la voie de cette Gazette.

SUITE *de la réponſe de M. de Mozé ſur le Charanſon.*

Cet inſecte naît dans les grains de bled,

(*a*) Les Jardiniers emploient avec ſuccès ce ſecret contre les courtillieres, & c'eſt même l'unique moyen de les détruire. Ainſi la méthode propoſée par M. l'Abbé C. ne peut être que très-bonne.

(*b*) L'Auteur de ce Mémoire penſe avec vraiſemblance que la fermentation de la bile eſt la vraie cauſe de cette maladie; mais ne pourrait on pas en trouver l'origine dans une tranſpiration interceptée? On ſçait les accidens qui en réſultent ordinairement. Ces animaux qui ſe trouvent dans une forte tranſpiration à cauſe de la chaleur de l'étable, ſont tout d'un coup ſaiſis par l'air froid du matin dans le moment qu'on les mene aux champs.

& j'offre de le démontrer à quiconque en douterait; je m'en ſuis aſſuré en ouvrant pluſieurs grains où j'ai trouvé des charanſons, quoique l'écorce ne fût percée par aucun endroit.

Il n'eſt pas naturel de penſer qu'il naiſſe dans le grain d'une autre maniere que les autres inſectes naiſſent dans les fruits & dans les autres parties des végétaux; ce n'eſt pas ici le lieu d'avoir recours au myſtere, comme on fait pour les vers qui vivent dans les inteſtins des animaux & qui ne vivent & n'exiſtent que là. Le charanſon eſt au point où ſont les inſectes dans leur troiſiéme état, je veux dire celui où ils ont des ailes; il y a donc lieu de penſer qu'il doit avoir paſſé comme tous les inſectes, par deux autres états avant que de parvenir à celui-ci; au ſortir de l'œuf, il a ſans doute été ver & enſuite chryſalide.

Je n'ai jamais été aſſez heureux pour le voir en état de ver, mais un homme ſur l'obſervation duquel je puis compter, m'a aſſuré que quand il ouvrait des grains vers le temps des premiers orages du printemps, il y trouvait quelquefois comme une petite bouteille d'eau qui devenait enſuite plus conſidérable. N'eſt il pas naturel de penſer que ce que cet homme voyait ſans loupe ni mycroſcope, etait le ver qui prenait des accroiſſemens? Voilà tout ce que j'ai pu ſçavoir ſur le premier état du charanſon.

Quant au ſecond qui eſt celui de chryſalide, je crois que j'en ai trouvé trois, & j'en ai préſenté deux à la Société, mais pour plus grande certitude, j'attends de nouvelles expériences, & ſi je fais de nouvelles découvertes avant que nous voyons l'effet que produira le prix propoſé par la Société de Limoges, je ne manquerai pas de vous en faire part.

Dans tout ce que nous connaiſſons d'inſectes, le ver mange, mais la chryſalide ne mange point; parmi ceux qui ont des ailes les uns mangent comme le hanneton, les autres ne mangent point, comme les papillons de vers à ſoie. Le charanſon eſt de ceux qui mangent, & même il peut s'acommoder de pluſieurs eſpèces de nourritures puiſqu'il ſuce le ſang & qu'il vit de pain comme l'a obſervé M. Liberge. On ſçait auſſi qu'il ſe nourrit de farine. Cet inſecte vit long-temps; M. Duhamel nous l'a dit, & je ſuis en état d'aſſurer qu'il peut vivre au moins deux ans, parce qu'en ayant mis de vivans dans une caraffe avec du grain au mois de Janv. 1764, je n'en ai trouvé de morts que depuis peu; je ne ſçais pas l'âge qu'ils avaient lorſque je les ai enfermés, & il y en a encore actuellement de vivans. (*a*)

Observations Économiques.

Sur les moyens de pourvoir à la deſtruction des inſectes les plus nuiſibles aux végétaux. (b)

S'il eſt néceſſaire pour les progrès de l'agriculture de défricher des terres, d'en améliorer d'autres, de les enſemencer toutes & de les planter des eſpèces qui leur ſont convenables, ſelon leurs qualités, il n'eſt pas moins avantageux de chercher & de trouver les moyens de conſerver les différentes productions des terres qui ſont en valeur, ainſi que les arbres qui nous donnent des fruits.

Tous les végétaux de quelque eſpèce qu'ils ſoient, ont deux genres d'ennemis: les météores & les inſectes.

Parmi ces derniers ennemis, la *beche* eſt de tous les inſectes le plus grand deſtructeur, & de la vigne & de ſon fruit. Elle fait quelquefois un ſi grand ravage dans les pays vignobles du haut & du bas Anjou, que les Magiſtrats des Villes de cette Province, occupés de la Police, ont rendu diverſes Ordonn. en différens temps, pour obliger chaque particulier, même ſous des peines, de détruire cet inſecte. Cependant leur zele n'a pas produit juſqu'à préſent tout le bien qu'on en devait attendre. Des difficultés imaginaires, des préjugés populaires, le défaut d'obſervations ſuivies ſur la propagation, l'accroiſſement & la métamorphoſe de la plupart des inſectes qui nous ſont connus, l'indolence & la pareſſe ont fait négliger la recherche des moyens propres à les détruire & à en diminuer l'eſpèce.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Moutons *Flandrins à vendre.*

Le ſieur Dubuisson, Fermier de la

(*a*) Mois d'Avril 1766.

(*b*) Ce Mémoire nous a été envoyé par MM. de la Société Royale d'Agriculture du Bureau d'Angers.